

# Le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative)

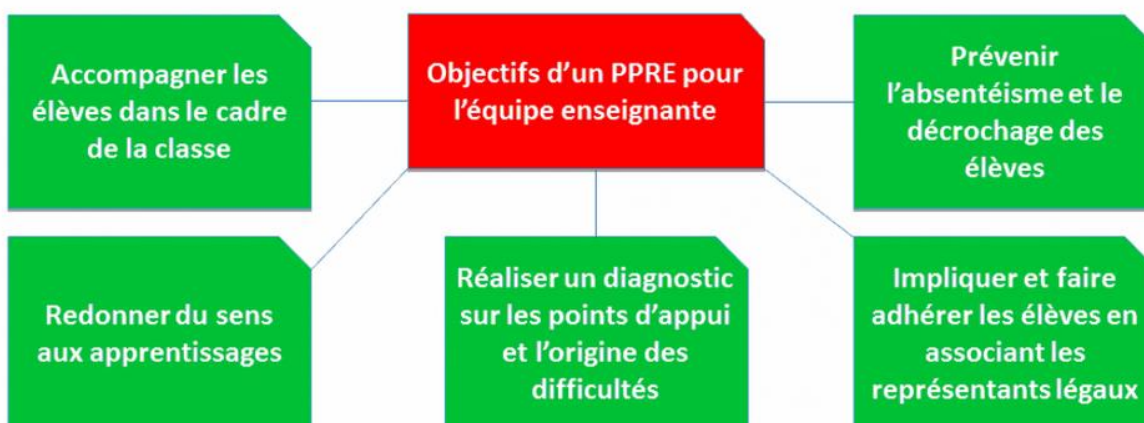
Ce programme permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées. Il doit :

- identifier les besoins grâce à un diagnostic
- fixer des objectifs précis en nombre réduit
- se fonder sur des compétences déjà acquises
- être défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable
- être expliqué à l'élève et sa famille
- prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner

## Pour l'élève



## Pour les équipes pédagogiques et éducatives



## Pour la famille

